

Protection contre les crues : un avis favorable

L'enquête publique relative au projet de protection de Bollène contre les crues centennales (et contre une occurrence de 90 ans) dans la traversée de la zone urbaine s'était déroulée du 6 janvier au 6 février sur les communes de Bollène et de Suze-la-Rousse. Elle visait les 4 volets du dossier de protection (déclaration d'utilité publique, autorisation loi sur l'eau, cessibilité des terrains, instauration de servitudes d'utilité publique de sur-inondation).



Près de 80 personnes se sont déplacées dans les deux mairies et 409 consultations du dossier ont été enregistrées. De même, plus de 80 personnes ont participé aux réunions d'information, organisées dans les premiers jours de l'enquête. La majorité des interventions provient de particuliers ou d'exploitants agricoles concernés par les aménagements, la cessibilité de leurs parcelles ou l'instauration d'une servitude d'utilité publique de sur-inondation. D'autres observations sont venues d'élus, des chambres d'agriculture de la Drôme et du Vaucluse, d'associations syndicales autorisées (ASA), de la fédération départementale de pêche et de l'association de défense des riverains du Lez.

Peu de personnes remettent en cause l'intérêt général du projet, qui a été globalement et tacitement accepté. Les avis réservés ou défavorables ciblent pour l'essentiel le protocole d'indemnisation des dommages causés par la sur-inondation, dont la réécriture est jugée nécessaire par les chambres d'agriculture ; les craintes de riverains de la digue créée chemin de la Reine pour leurs biens ; des propriétaires

du futur champ d'inondation contrôlée de l'Embisque pour leur exploitation viticole, des représentants des ASA pour leurs réseaux et des exploitants de la plaine d'Avril pour la préservation des capacités d'écoulement du tunnel du canal des Paluds.

Sur la base de ces éléments, la commission d'enquête publique présidée par Georges Chariglione a formulé un avis favorable sur les 4 volets. Elle a par ailleurs formulé 5 réserves et 16 recommandations. Ce rapport et les conclusions de l'enquête publique sont tenus à la disposition du public en mairie de Bollène et de Suze-la-Rousse. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la préfecture de Vaucluse. Ils seront également consultables sur le site du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (www.smbvl.fr).

Le SMBVL va s'atteler à répondre à chacune des observations formulées et lancer les procédures complémentaires requises par la commission d'enquête. Avec l'objectif de pouvoir, malgré le léger retard lié à la période de confinement, bénéficier des différentes autorisations préfectorales requises avant la fin de l'année 2020 et lancer les travaux dans la foulée, lesquels travaux seraient réalisés durant les années 2021 et 2022.